

PPRE

Programme personnalisé de réussite éducative

Aide aux élèves en difficulté scolaire

Le PPRE est une action spécifique d'aide, intensive et de courte durée (6-8 semaines maximum), à destination d'élèves en difficulté dans l'acquisition des compétences du socle commun, en particulier en français, mathématiques, langues vivantes, ou encore relativement aux objectifs liés au comportement. Il nécessite un engagement écrit entre l'élève, sa famille et l'équipe pédagogique et éducative. Il constitue de manière évidente une modalité de prévention de la grande difficulté scolaire, visant ainsi à empêcher un redoublement ou un décrochage ou de l'absentéisme. La continuité d'action, la cohérence et l'individualisation des réponses apportées à l'élève sont le gage de la réussite dans la lutte contre l'échec scolaire.

Repérage des élèves

Le repérage repose sur les éléments recueillis par les enseignants, à tout moment de l'année, pour les situations apparaissant comme nouvelles et problématiques.

Diagnostic

- Identification des compétences du socle commun non maîtrisées et de leur degré d'acquisition ;
- Repérage des points d'appui pertinents (mémoire, motivation, aptitudes à l'oral, etc.);
- Connaissance de l'origine des difficultés : comportement, capacité de travail, problèmes sociaux, psychologiques et/ou de santé ;
- Choix des compétences à travailler prioritairement.

Définition d'objectifs

Pour l'élève

- Maîtriser les compétences du socle afin de tirer profit des situations pédagogiques rencontrées en classe ;
- Réduire l'écart entre les compétences acquises et les exigences du socle commun ;
- Améliorer l'estime de soi.

Pour l'équipe pédagogique et éducative

- Conduire l'élève à donner le meilleur de lui-même ;
- Redonner du sens aux apprentissages de l'élève ;
- Prendre en compte l'origine des difficultés et y apporter des solutions en termes de points d'appui ou de compétences, même partielles ;
- Impliquer l'élève et associer la famille. L'adhésion, la confiance et la participation de l'enfant et de sa famille sont déterminantes pour la réussite du programme (extrait de la circulaire n° 2006-138 du 25 août 2006).

Modalité du PPRE

- Formalisation par l'équipe pédagogique d'un document de suivi à destination de l'élève et des parents ;
- Implication de tous les membres de la communauté éducative : direction, conseil pédagogique, professeur principal, conseiller principal d'éducation (CPE), conseiller d'orientation psychologue (COP), assistant social, infirmier, etc. (éventuellement, mise à disposition d'un cahier des charges et d'un échéancier) ;
- Mise en place de partenariats :
 - suivi médical, orthophoniste, psychologique ;
 - soutien scolaire en lien avec le milieu associatif ;
 - accompagnement éducatif ;
 - accès à la culture, aux activités sportives ;
 - dispositif de réussite éducative piloté par la ville ;
 - définition d'une durée optimale du dispositif (6 à 8 semaines) ;
 - mise en place d'un tutorat (professeur principal ou professeur référent, CPE) ;
 - évaluation personnalisée, fondée sur l'acquisition de compétences.

Mise en œuvre du PPRE

- Mise en pratique, **dans la classe**, d'une individualisation de l'enseignement, impliquant une différenciation pédagogique :
 - on peut aligner les cours d'un niveau de façon à ce que plusieurs enseignants interviennent sur la même plage horaire et constituent des groupes d'élèves basés sur les compétences (les groupes doivent bien sûr évoluer au cours du temps) ;
 - on peut constituer des groupes semi-hétérogènes de compétences (avec certains élèves ayant des difficultés et d'autres présentant moins de difficultés, afin de créer une émulation) ;
 - l'enseignant peut être secondé d'un assistant d'éducation qui, par exemple, prend en charge les élèves n'ayant pas de difficultés sur les compétences travaillées un jour donné, à l'aide d'un logiciel (se reporter aux exemples de la boîte à outils) ;
- Organisation de petits groupes de besoins éventuellement sur une heure d'accompagnement personnalisé (ces groupes doivent bien sûr évoluer au cours du temps) ;
- Rémunération du travail supplémentaire effectué pour les PPRE : à utiliser de préférence pour les diagnostics, la coordination et le tutorat. La coordination est indispensable entre les professeurs qui enseignent la discipline, les professeurs qui se chargent des petits groupes de besoins et les tuteurs.

Evaluation du dispositif

- Fiche(s) de compétences pour chaque élève. Notons que les compétences seront travaillées principalement en classe entière et évaluées lors des contrôles (pensés dans une approche par compétences) ;
- Réunions de suivi régulières, visant à piloter le dispositif ;
- Bilan en fin de période afin d'évaluer, pour chacun des élèves, les progrès réalisés pour chaque compétence travaillée dans le cadre du PPRE.

Communication à destination des parents

Il est recommandé d'adresser aux parents, à la fin de chaque période, une fiche synthétique indiquant pour chaque compétence les progrès réalisés par l'élève. Si un (ou des) tableau(x) des compétences acquises est(sont) joint(s) au bulletin trimestriel, cela peut être suffisant

POUR ALLER PLUS LOIN

- Présentation des PPRE, sur le site Éduscol (mis à jour en août 2011)
- Nombreuses ressources proposées par l'académie de Rennes :
 - socle commun et PPRE", expérimentation sur les PPRE ;
 - dossier intitulé "aide pour une mise en œuvre efficace des PPRE" (2008) sur le site de l'académie de Poitiers (nombreux éléments utiles : étapes, démarche, cadre législatif et réglementaire, pistes de réflexion);
- Organiser l'aide aux élèves -centre de ressources de l'éducation prioritaire (2006) - site de l'académie de Créteil.